

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1098

30 avril 2014

SOMMAIRE

4You S.A.	52681	Groupe LW s.à r.l.	52658
Bolland S.A.	52659	JMG Concept S.A.	52662
Boreales Participations S.A.	52659	Joe-Lie S.à r.l.	52662
Cam.Fin S.A.	52658	Jomi Invest SA	52662
CDGV Associés S.à.r.l.	52660	Joy S. à r.l.	52661
Change Management Consulting - MCG Sàrl	52659	Knopes S.à r.l.	52698
CHERRY Luxembourg S.A.	52660	Logelbach S.à r.l.	52661
Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	52659	Logicor Holdco II S.à r.l.	52661
Cindra Investments S.A.	52660	Logicor Pledgeco II S.à r.l.	52661
CJL S.A.	52660	Logicor Topco II S.à r.l.	52662
Cobelfret Luxembourg S.A.	52659	Lonessa S.à r.l.	52660
Floorilux S.à r.l.	52695	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	52666
FMM Financial Holdings S.A.	52693	Luxembourg China S.A.	52662
GasCity S.à r.l.	52700	Lux Wealth S.à r.l.	52661
GDL Security S.à r.l.	52658	Massena S.A., SPF	52703
Global Brands Associates S.A.	52658	MPT RHM Vesalius	52663
Golden VIP SA	52658	MPT RHM Vesalius S.à r.l.	52663
		VB Participations S.A.	52704

Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034106/10.

(140038452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

GDL Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3424 Dudelange, 1, Op der Nuddelsfabrik.

R.C.S. Luxembourg B 164.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034107/10.

(140038827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Global Brands Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.271.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034108/10.

(140038033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Golden VIP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.467.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034110/9.

(140038058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cam.Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.489.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 18 décembre 2013

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 13 décembre 2013

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014034026/15.

(140038687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Chevron Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014034021/10.

(140038345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Change Management Consulting - MCG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schiffange, 197, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 147.574.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034020/9.

(140038227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Boreales Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 167.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034016/10.

(140038555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Bolland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034015/10.

(140038793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 4 mars 2014

L'Assemblée décide de nommer La société Priveq S.A. (R.C.S. Luxembourg B158218) ayant son siège social 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg avec comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3-7, rue schiller L-2519 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Vivek Pathak
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014034038/15.

(140038598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034036/9.

(140038835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cindra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034034/9.

(140038252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

Les comptes consolidés au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034031/9.

(140038150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

CDGV Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 105.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034029/10.

(140038865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Lonessa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25C, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.414.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 10 février 2014, à LUXEMBOURG, boulevard du Prince Henri,
25*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique, lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 10 février 2014, que:

- 1) Le mandat de gérant, donné à Madame Anne THORN, est révoqué;
- 2) Le mandat de gérant, ainsi libéré, est confié à Monsieur Nicolas SCHOCK, né à Luxembourg, le 25/06/1984, demeurant à L-2163 Luxembourg, avenue Monterey, 37, pour une période indéterminée;
- 3) La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature de son gérant unique.

Nicolas SCHOCK

Gérant

Référence de publication: 2014034183/17.

(140038505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Logicor Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.920.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034168/10.

(140038490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Logicor Pledgeco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.919.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034169/10.

(140038491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034158/9.

(140038720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Lux Wealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.698.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 février 2014 que Monsieur Francesco Fico démissionne de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034172/11.

(140038833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 152.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Mars 2014.

Logelbach S.à r.l.

Mr. Mark Doherty / Mr Jean-Christophe Ehlinger

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014034167/13.

(140038071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Joe-Lie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 31, rue du Barrage.
R.C.S. Luxembourg B 162.050.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014034156/10.

(140037990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Jomi Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 107.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034157/10.

(140038416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

JMG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 115.022.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034155/10.

(140038037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Logicor Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.917.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034170/10.

(140038496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Luxembourg China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 90.082.

Extrait des Résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mars 2014

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Valérie WEBER, demeurant à 2412 Luxembourg, 40 Rangwé.
Est nommé nouveau commissaire aux comptes, DMS Management Services (Luxembourg) s.à.r.l., établie et ayant son siège social à L 1724 Luxembourg, 43 Bd Prince Henri jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les compte de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014034187/14.

(140038656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**MPT RHM Vesalius S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MPT RHM Vesalius).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.229.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of January.

Before us Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180198,

here represented by Mr Michael Jonas, LL.M., avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 20 January 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MPT RHM Vesalius, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180229, incorporated on 6 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2738 on 2 November 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Creation of two classes of managers of the Company;
3. Allocation of the current managers of the Company to the two new classes of managers;
4. Subsequent amendment of articles 1, 14.1, 16.1, 17.5 and 19 of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the denomination of the Company into "MPT RHM Vesalius S.à r.l."

Second resolution

The sole member resolves to create two classes of managers of the Company, namely class A managers and class B managers.

Third resolution

The sole member resolves to assign the current managers of the Company between the different classes of managers as follows:

- Ms Leanne Noel McWilliams, class A manager;
- Mr James Kevin Hanna, class A manager;
- Mr Giuseppe Di Modica, class B manager; and
- Mr Abdelhakim Chagaâr, class B manager.

Fourth resolution

The sole member resolves to amend the following articles of the Company's articles of association as follows:

- Article 1;
- Article 14.1;
- Article 16.1;
- Article 17.5; and
- Article 19.

Article 1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MPT RHM Vesalius S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Article 14.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **14.1.** The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.”

Article 16.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **16.1.** The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.”

Article 17.5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **17.5.** The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.”

Article 19 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier,

par devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180198,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, LL.M., avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique MPT RHM Vesalius, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180229, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2738 le 2 novembre 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société;
2. Création de deux catégories de gérants de la Société;
3. Répartition des gérants actuels de la Société entre les deux nouvelles catégories de gérants;
4. Modification subséquente des articles 1, 14.1, 16.1, 17.5 et 19 des statuts de la Société;
5. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit: «MPT RHM Vesalius S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Troisième résolution

L'associé unique décide de répartir les gérants actuels de la Société parmi les différentes catégories de gérants comme suit:

- Madame Leanne Noel McWilliams, gérant de catégorie A;
- Monsieur James Kevin Hanna, gérant de catégorie A;
- Monsieur Giuseppe Di Modica gérant de catégorie B; et
- Monsieur Abdelhakim Chagaâr, gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles suivants des statuts de la Société, comme suit:

- Article 1;
- Article 14.1;
- Article 16.1;
- Article 17.5; et
- Article 19.

L'article 1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Vesalius S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

L'article 14.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **14.1.** Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.»

L'article 16.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.»

L'article 17.5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **17.5.** Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.»

L'article 19 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des

associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2014. REM/2014/250. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027369/176.

(140032988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.123.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 6 February 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 6 February 2014; and

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 6 February 2014.

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 6 February 2014.

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 6 February 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 31 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 8 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 January 2014;
2. Registration of the share capital increase of 17 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 17 January 2014;
3. Registration of the share capital increase of 22 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 22 January 2014;
4. Registration of the share capital increase of 23 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 23 January 2014;
5. Registration of the share capital increase of 27 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014;
6. Registration of the share capital increase of 27 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014;
7. Registration of the share capital increase of 27 January 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014;
8. Registration of the share capital increase of 3 February 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 3 February 2014;
9. Registration of the share capital increase of 3 February 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 3 February 2014;
10. Registration of the share capital increase of 6 February 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 February 2014;
11. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 35,150,500.- (thirty-five million one hundred fifty thousand five hundred euro) by an amount of EUR 26,875.- (twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 35,123,625.- (thirty-five million one hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of 215 (two hundred fifteen) class A-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and
12. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 8 January 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000.- (five thousand euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 28,718,625.- (twenty-eight million seven hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 229,749 (two hundred twenty-nine thousand seven hundred forty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 28,723,625.- (twenty-eight million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 229,789 (two hundred twenty-nine thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes;

(b) to allocate a share premium of an amount of EUR 124.- (one hundred twenty-four euro) to the share premium account of the Company that will remain attached to the New B-7 Shares (as defined below); and

(c) to issue 40 (forty) new class B-7 shares (the New B-7 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Lendings II Limited, previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-7 Shares and the share premium by, Lone Star Global Lendings II Limited, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New B-7 Shares has been made for value on 8 January 2014 by Lone Star Global Lendings II Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 28,723,625.- (twenty-eight million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) as of 8 January 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 17 January 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35,000.- (thirty-five thousand euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 28,723,625.- (twenty-eight million seven hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 229,789 (two hundred twenty-nine thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 28,758,625.- (twenty-eight million seven hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 230,069 (two hundred thirty thousand sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 280 (two hundred eighty) new class A-7 shares (the New A-7 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-7 Shares by, Lone Star Global Holding, Ltd., in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New A-7 Shares has been made for value on 17 January 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 28,758,625.- (twenty-eight million seven hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) as of 17 January 2014.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 22 January 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125,250.- (one hundred twenty-five thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of 28,758,625.- (twenty-eight million seven hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 230,069 (two hundred thirty thousand sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 28,883,875.- (twenty-eight million eight hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 231,071 (two hundred thirty-one thousand seventy-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes;

(b) to allocate a share premium of an amount of EUR 115.- (one hundred fifteen euro) to the share premium account of the Company that will remain attached to the New B-9 Shares (as defined below); and

(c) to issue 1,002 (one thousand two) new class B-9 shares (the New B-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Lendings III Limited, previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares and the share premium by, Lone Star Global Lendings III Limited, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New B-9 Shares has been made for value on 22 January 2014 by Lone Star Global Lendings III Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 28,883,875.- (twenty-eight million eight hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro) as of 22 January 2014.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 23 January 2014 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,500.- (twenty-five thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 28,883,875.- (twenty-eight million eight hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 231,071 (two hundred thirty-one thousand seventy-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 28,909,375.- (twenty-eight million nine hundred nine thousand three hundred seventy-five euro) represented by 231,275 (two hundred thirty thousand sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 204 (two hundred four) new class A-4 shares (the New A-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-4 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New A-4 Shares has been made for value on 23 January 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 28,909,375.- (twenty-eight million nine hundred nine thousand three hundred seventy-five euro) as of 23 January 2014.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount EUR 78,000.- (seventy-eight thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 28,909,375.- (twenty-eight million nine hundred nine thousand three hundred seventy-five euro) represented by 231,275 (two hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 28,987,375.- (twenty-eight million nine hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) represented by 231,899 (two hundred thirty-one thousand eight hundred ninety-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 624 (six hundred twenty-four) new class D-4 shares (the New D-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-4 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New D-4 Shares has been made for value on 27 January 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 28,987,375.- (twenty-eight million nine hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) as of 27 January 2014.

Sixth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014 (the Resolutions VI), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount EUR 170,000.- (one hundred seventy thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 28,987,375.- (twenty-eight million nine hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) represented by 231,899 (two hundred thirty-one thousand eight hundred ninety-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 29,157,375.- (twenty-nine million one hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-five euro) represented by 233,259 (two hundred thirty-three thousand two hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 1,360 (one thousand three hundred sixty) new class E-4 shares (the New E-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New E-4 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions VI. The payment of the New E-4 Shares has been made for value on 27 January 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 29,157,375.- (twenty-nine million one hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-five euro) as of 27 January 2014.

Seventh resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 27 January 2014 (the Resolutions VII), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount EUR 28,000.- (twenty-eight thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 29,157,375.- (twenty-nine million one hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-five euro) represented by 233,259 (two hundred thirty-three thousand two hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 29,185,375.- (twenty-nine million one hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 233,483 (two hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 224 (two hundred twenty-four) new class E-5 shares (the New E-5 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New E-5 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions VII.

The payment of the New E-5 Shares has been made for value on 27 January 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 29,185,375.- (twenty-nine million one hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro) as of 27 January 2014.

Eighth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 3 February 2014 (the Resolutions VIII), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 29,185,875.- (twenty nine million one hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 233,483 (two hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 29,215,375.- (twenty-nine million two hundred fifteen thousand three hundred seventy-five euro) represented by 233,723 (two hundred thirty-three thousand seven hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 240 (two hundred forty) new class B-4 shares (the New B-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Holdings, Ltd., previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-4 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions VIII.

The payment of the New B-4 Shares has been made for value on 3 February 2014 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 29,215,375.- (twenty-nine million two hundred fifteen thousand three hundred seventy-five euro) as of 3 February 2014.

Ninth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 3 February 2014 (the Resolutions IX), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,125.- (nine thousand one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 29,215,375.- (twenty-nine million two hundred fifteen thousand three hundred seventy-five euro) represented by 233,723 (two hundred thirty-three thousand seven hundred twenty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 29,224,500.- (twenty-nine million two hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 233,796 (two hundred thirty-three thousand seven hundred ninety-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 73 (seventy-three) new class A-9 shares (the New A-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Lendings III Limited, previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-9 Shares by, Lone Star Global Lendings III Limited, in accordance with the Resolutions IX.

The payment of the New A-9 Shares has been made for value on 3 February 2014 by Lone Star Global Lendings III Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 29,224,500.- (twenty-nine million two hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 233,796 (two hundred thirty-three thousand seven hundred ninety-six) as of 3 February 2014.

Tenth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 6 February 2014 (the Resolutions X), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,926,000.- (five million nine hundred twenty-six thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 29,224,500.- (twenty-nine million two hundred twenty-four thousand five hundred euro) represented by 233,796 (two hundred thirty-three thousand seven hundred ninety-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,150,500.- (thirty-five million one hundred fifty thousand five hundred euro)

represented by 281,204 (two hundred eighty-one thousand two hundred four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 47,408 (forty-seven thousand four hundred eight) new class B-9 shares (the New B-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by Lone Star Global Lendings III Limited, previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares by, Lone Star Global Lendings III Limited, in accordance with the Resolutions X.

The payment of the New B-9 Shares has been made for value on 6 February 2014 by Lone Star Global Lendings III Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,150,500.- (thirty-five million one hundred fifty thousand five hundred euro) as of 6 February 2014.

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 26,875.- (twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro) to bring it from its current amount of EUR 35,150,500.- (thirty-five million one hundred fifty thousand five hundred euro) represented by 281,204 (two hundred eighty-one thousand two hundred four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,123,625.- (thirty-five million one hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 280,989 (two hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, by way of (a) the cancellation of 215 (two hundred fifteen) class A-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by Lone Star Global Lendings III Limited, and (b) the reimbursement to Lone Star Global Lendings III Limited of an amount of EUR 26,875.- (twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro) in relation to such cancelled shares.

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 35,123,625.- (thirty-five million one hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 280,989 (two hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 2,820 class V-2 shares;
12. 509 class AA-2 shares;
13. 1 class BB-2 share;
14. 124 class GG-2 shares;
15. 1,191 class HH-2 shares;
16. 8,652 class D-3 shares;
17. 720 class I-3 shares;
18. 292 class K-3 shares;
19. 24 class M-3 shares;
20. 216 class N-3 shares;
21. 2,731 class O-3 shares;

22. 40,287 class Q-3 shares;
23. 2,238 class U-3 shares;
24. 502 class W-3 shares;
25. 543 class X-3 shares;
26. 440 class Y-3 shares;
27. 416 class AA-3 shares;
28. 32 class BB-3 shares;
29. 221 class DD-3 shares;
30. 50 class EE-3 shares;
31. 13 class FF-3 shares;
32. 378 class II-3 shares;
33. 161 class KK-3 shares;
34. 6,874 class A-4 shares;
35. 30,221 class B-4 shares;
36. 47 class C-4 shares;
37. 23,631 class D-4 shares;
38. 2,777 class E-4 shares;
39. 4,142 class F-4 shares;
40. 4,377 class A-5 shares;
41. 3,545 class C-5 shares;
42. 3,362 class E-5 shares;
43. 2 class F-5 shares;
44. 602 class B-6 shares;
45. 707 class C-6 shares;
46. 931 class A-7 shares;
47. 21,243 class B-7 shares;
48. 8,200 class A-8 shares;
49. 4,184 class B-8 shares;
50. 3,218 class C-8 shares;
51. 6,427 class D-8 shares;
52. 833 class F-8 shares;
53. 15,074 class A-9 shares; and
54. 50,130 class B-9 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 6 février 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 6 février 2014; et

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 6 février 2014,

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 6 février 2014,

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 6 février 2014,

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 8 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 janvier 2014;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 17 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 janvier 2014;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 22 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 22 janvier 2014;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 23 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 janvier 2014;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 27 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014;

6. Constatation de l'augmentation de capital du 27 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014;

7. Constatation de l'augmentation de capital du 27 janvier 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014;

8. Constatation de l'augmentation de capital du 3 février 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2014;

9. Constatation de l'augmentation de capital du 3 février 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2014;

10. Constatation de l'augmentation de capital du 6 février 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 février 2014

11. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 29.224.500,- (vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros) par un montant de EUR 26.875,- (vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 29.197.625,- (vingt-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) par le biais (i) de l'annulation de 215 (deux cent quinze) parts sociales de classe A-9 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) du remboursement à Lone Star Global Lendings III Limited d'un montant total de EUR 26.875,- (vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros); et

12. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 janvier 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.718.625,- (vingt-huit millions sept cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 229.749 (deux cent vingt-neuf mille sept cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 28.723.625,- (vingt-huit millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 229.789 (deux cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'allouer une prime d'émission d'un montant de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) au compte de prime d'émission de la Société qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales de classe B-7 (tel que défini ci-après); et

c) d'émettre 40 (quarante) nouvelles parts sociales de classe B-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Lendings II Limited, précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Lendings II Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe B-7, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-7 a été effectué le 8 janvier 2014 par Lone Star Global Lendings II Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 28.723.625,- (vingt-huit millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 8 janvier 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 janvier 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.723.625,- (vingt-huit millions sept cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 229.789 (deux cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 28.758.625,- (vingt-huit millions sept cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 230.069 (deux cent trente mille soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 280 (deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7 a été effectué le 17 janvier 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 28.758.625,- (vingt-huit millions sept cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 17 janvier 2014.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 22 janvier 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 125.250,- (cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.758.625,- (vingt-huit millions sept cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 230.069 (deux cent trente mille soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 28.883.875,- (vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 231.071 (deux cent trente et un mille soixante et onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes;

b) d'allouer un prime d'émission d'un montant de EUR 115,- (cent quinze euros) au compte de prime d'émission de la Société qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 (tel que défini ci-après); et

c) d'émettre 1.002 (mille deux) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Lendings III Limited., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Lendings III Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 a été effectué le 22 janvier 2014 par Lone Star Global Lendings III Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 28.883.875,- (vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros) à compter du 22 janvier 2014.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 janvier 2014 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 25.500,- (vingt-cinq mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.883.875,- (vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 231.071 (deux cent trente et un mille soixante et onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 28.909.375,- (vingt-huit millions neuf cent neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 231.275 (deux cent trente et un mille deux cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 204 (deux cent quatre) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 a été effectué le 23 janvier 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 28.909.375,- (vingt-huit millions neuf cent neuf mille trois cent soixante-quinze euros) à compter du 23 janvier 2014.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 78.000,- (soixante-dix-huit mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.909.375,- (vingt-huit millions neuf cent neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 231.275 (deux cent trente et un mille deux cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires, ayant

une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 28.987.375,- (vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 231.899 (deux cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 624 (six cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe D-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4 a été effectué le 27 janvier 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 28.987.375,- (vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à compter du 27 janvier 2014.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014 (les Résolutions VI), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 28.987.375,- (vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 231.899 (deux cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 29.157.375,- (vingt-neuf millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.259 (deux cent trente-trois mille deux cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 1.360 (mille trois cent soixante) nouvelles parts sociales de classe E-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe E-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe E-4, suivant les Résolutions VI. Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe E-4 a été effectué le 27 janvier 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 29.157.375,- (vingt-neuf millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à compter du 27 janvier 2014.

Septième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2014 (les Résolutions VII), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 28.000,- (vingt-huit mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 29.157.375,- (vingt-neuf millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.259 (deux cent trente-trois mille deux cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 29.185.375,- (vingt-neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.483 (deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 224 (deux cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe E-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe E-5), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe E-5, suivant les Résolutions VII.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe E-5 a été effectué le 27 janvier 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 29.185.375,- (vingt-neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) à compter du 27 janvier 2014.

Huitième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2014 (les Résolutions VIII), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 29.185.375,- (vingt-neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.483 (deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 29.215.375,- (vingt-neuf millions deux cent quinze mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.723 (deux cent trente-trois mille sept cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Holdings, Ltd., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4, suivant les Résolutions VIII.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4 a été effectué le 3 février 2014 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 29.215.375,- (vingt-neuf millions deux cent quinze mille trois cent soixante-quinze euros) à compter du 3 février 2014.

Neuvième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 février 2014 (les Résolutions IX), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 9.125,- (neuf mille cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 29.215.375,- (vingt-neuf millions deux cent quinze mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 233.723 (deux cent trente-trois mille sept cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 29.224.500,- (vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros), représenté par 233.796 (deux cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 73 (soixante-treize) nouvelles parts sociales de classe A-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Lendings III Limited, précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Lendings III Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9, suivant les Résolutions IX.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 a été effectué le 3 février 2014 par Lone Star Global Lendings III Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 29.224.500,- (vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros) à compter du 3 février 2014.

Dixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 février 2014 (les Résolutions X), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.926.000,- (cinq millions neuf cent vingt-six mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 29.224.500,- (vingt-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros), représenté par 233.796 (deux cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.150.500,- (trente-cinq millions cent cinquante mille cinq cents euros), représenté par 281.204 (deux cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 47.408 (quarante-sept mille quatre cent huit) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par Lone Star Global Lendings III Limited., précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Lendings III Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9, suivant les Résolutions X.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 a été effectué le 6 février 2014 par Lone Star Global Lendings III Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.150.500,- (trente-cinq millions cent cinquante mille cinq cents euros) à compter du 6 février 2014.

Onzième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 26.875,- (vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 35.150.500,- (trente-cinq millions cent cinquante mille cinq cents euros), représenté par 281.204 (deux cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.123.625,- (trente-cinq millions cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 280.989 (deux cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, par le biais de (i) l'annulation de 215 (deux cent quinze) parts sociales de classe A-9, ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, étant détenues par Lone Star Global Lendings III Limited, et (ii) le remboursement à Lone Star Global Lendings III Limited d'un montant total de EUR 26.875,- (vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros) correspondant à ces parts sociales annulées.

Douzième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 35.123.625,-(trente-cinq millions cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 280.989 (deux cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;

8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 parts sociale de classe BB-2;
14. 124 parts sociales de classe GG-2;
15. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16. 8.652 parts sociales de classe D-3;
17. 720 parts sociales de classe I-3;
18. 292 parts sociales de classe K-3;
19. 24 parts sociales de classe M-3;
20. 216 parts sociales de classe N-3;
21. 2.731 parts sociales de classe O-3;
22. 40.287 parts sociales de classe Q-3;
23. 2.238 parts sociales de classe U-3;
24. 502 parts sociales de classe W-3;
25. 543 parts sociales de classe X-3;
26. 440 parts sociales de classe Y-3;
27. 416 parts sociales de classe AA-3;
28. 32 parts sociales de classe BB-3;
29. 221 parts sociales de classe DD-3;
30. 50 parts sociales de classe EE-3;
31. 13 parts sociales de classe FF-3;
32. 378 parts sociales de classe II-3;
33. 161 parts sociales de classe KK-3;
34. 6.874 parts sociales de classe A-4;
35. 30.221 parts sociales de classe B-4;
36. 47 parts sociales de classe C-4;
37. 23.631 parts sociales de classe D-4;
38. 2.777 parts sociales de classe E-4;
39. 4.142 parts sociales de classe F-4;
40. 4.377 parts sociales de classe A-5;
41. 3.545 parts sociales de classe C-5;
42. 3.362 parts sociales de classe E-5;
43. 2 parts sociales de classe F-5;
44. 602 parts sociales de classe B-6;
45. 707 parts sociales de classe C-6;
46. 931 parts sociales de classe A-7;
47. 21.243 parts sociales de classe B-7;
48. 8.200 parts sociales de classe A-8;
49. 4.184 parts sociales de classe B-8;
50. 3.218 parts sociales de classe C-8;
51. 6.427 parts sociales de classe D-8;
52. 833 parts sociales de classe F-8;
53. 15.074 parts sociales de classe A-9; et
54. 50.130 parts sociales de classe B-9."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 février 2014. Relation: LAC/2014/7464. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031187/822.

(140034802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

4You S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 184.734.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "DACRILO S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152577,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Laurent TEITGEN, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, and
- Mr. Daniel GALHANO, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "4YOU S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are

represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION EUROS (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated February 11, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the fourth Tuesday of the month of April at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;

- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, pre-named, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, pre-named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "DACRILO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152577,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, et

- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "4YOU S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 11 février 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;

- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
 - c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, pré-qualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).
5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, pré-qualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

52693

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/7010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031479/657.

(140034774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

FMM Financial Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.731.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 170.615.

En l'année deux mille treize, le vingt décembre,

Devant nous Francis Kessler, notaire, résident à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "FMM Financial Holdings S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 170.615, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-Sur-Alzette, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C n°2206 du 5 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Cédric Paulus, ayant son adresse professionnelle au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le président a nommé Maxime Grosjean, ayant son adresse professionnelle 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre de ses actions ont été repris sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les six millions sept cent trente-et-un mille (6.731.000) actions en circulation, entièrement détenues par l'actionnaire unique et représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à six millions sept cent trente-et-un mille euros (EUR 6.731.000), entièrement libéré, sont représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour est la modification des articles 19 et 20 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Résolution unique

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 19 des Statuts et d'attribuer des numéros d'alinéa à cet article, le nouvel article 19 des Statuts ayant désormais la teneur suivante:

« **Alinéa 1^{er}** . L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Alinéa 2. Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société.

Cependant, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2022, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions numérotées 1 à 6.394.450 auront uniquement droit, prioritairement à toute distribution de

bénéfice, au paiement d'un montant annuel (ci-après, «Dividende Préférentiel» ou «Dividendes Préférentiels») correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% des dividendes distribués par des sociétés liées, ainsi que 90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Par «sociétés liées», il y a lieu d'entendre toutes sociétés dans lesquelles la société détient ou s'engage à détenir, pendant plus de 12 mois, une participation de plus de 10% ou dont le prix d'acquisition dépasse 1,2 millions d'euros.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si au cours d'un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, la partie de cette première composante du Dividende Préférentiel liée au bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice ne sera calculée comme décrit ci-avant qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au montant du capital social et de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions numérotées un 1 à 6.394.450, augmenté du montant total des Dividendes Préférentiels non distribués, pour autant qu'ils soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Cette deuxième composante du Dividende Préférentiel est toutefois plafonnée au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Alinéa 3. Dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement distribués, ceux-ci seront reportés aux années comptables ultérieures, et se cumuleront jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution complète.

Alinéa 4. Les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2022 et qui excéderaient le montant du Dividende Préférentiel seront uniquement attribuables aux détenteurs d'actions numérotées 6.394.451 à 6.731.000, tant en cas de distribution qu'en cas de liquidation.

Alinéa 5. Avant le 31 décembre 2022, l'assemblée générale devra être convoquée avec pour ordre du jour de décider:

(i) Soit la reconduction du droit au Dividende Préférentiel des actions numérotées un 1 à 6.394.450 pour une seconde période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2022 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2032.

(ii) Soit le rachat des actions numérotées un 1 à 6.394.450 pour un prix correspondant au montant du capital social représenté par ces actions et de la prime d'émission, si elle existe, augmenté des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus.

La décision de cette assemblée générale devra être prise aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des statuts.

A défaut de décision, le droit au Dividende Préférentiel des actions numérotées un 1 à 6.394.450 sera automatiquement éteint à compter du 1^{er} janvier 2023. En toute hypothèse, ces dernières conserveront toujours leurs droits acquis relatifs aux Dividendes Préférentiels non distribués.

Alinéa 6. Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Alinéa 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.»

L'Assemblée générale décide de compléter l'article 20 des Statuts en y ajoutant les deux paragraphes suivants:

«Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2022, en cas de liquidation de la Société, les détenteurs des actions numérotées un 1 à 6.394.450 auront un droit prioritaire au remboursement du capital social représenté par les actions qu'ils détiennent et de la prime d'émission, si elle existe, et des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. Durant cette période, tout autre montant disponible résultant de la liquidation de la Société sera alors distribué aux seuls détenteurs d'actions numérotées 6.394.451 à 6.731.000.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, dans le respect toutefois de l'alinéa 4 de l'article 19. Toutefois, les Dividendes Préférentiels resteront en toute hypothèse à payer en priorité aux détenteurs des actions numérotées un 1 à 6.394.450»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Paulus, Grosjean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031085/104.

(140034670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Floorilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 184.714.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Rrustem BECA, indépendant, né le 15 janvier 1976 à Namur (Belgique), demeurant à B-5011 Namur, 14, rue Antoine Nélis;

2. Monsieur Fahredin BECA, indépendant, né le 11 décembre 1979 à Namur (Belgique), demeurant à B-5011 Namur, 14, rue Antoine Nélis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la pose de revêtement de sol en bois, de carrelages et de tous autres matériaux.

La Société a également pour objet les travaux de peinture, de revêtements intérieurs et de tapisserie.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «FLOORILUX S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 20.00 heures de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent vingt-six (126) parts sociales comme suit:

- Monsieur Rrustem BECA, pré-qualifié, soixante-trois parts sociales	63 parts
- Monsieur Fahredin BECA, pré-qualifié, soixante-trois parts sociales	63 parts
TOTAL: cent vingt-six parts sociales	126 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Rrustem BECA, indépendant, né le 15 janvier 1976 à Namur (Belgique), demeurant à B-5011 Namur, 14, rue Antoine Nélis, en qualité de gérant technique;
 - Monsieur Fahredin BECA, indépendant, né le 11 décembre 1979 à Namur (Belgique), demeurant à B-5011 Namur, 14, rue Antoine Nélis, en qualité de gérant administratif.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle 10.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.BECA, F.BECA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2014. Relation: DIE/2014/2283. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 février 2013.

Référence de publication: 2014031082/156.

(140034222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Knopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.727.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabien KNOPEs, torréfacteur, né le 28 septembre 1980 à Arlon (B), demeurant à B-6780 Hondelange, 59, rue des Rochers.

2. Monsieur François KNOPEs, barista, né le 3 janvier 1987 à Messancy (B), demeurant à L- 1338 Luxembourg 26, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «KNOPEs s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de café, thés, machines à café, accessoires de préparation et articles d'épicerie fine avec consommation sur place ainsi que la torréfaction de cafés et la formation dans le domaine du café.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans ce cas les co-associés disposent d'un droit de préemption sur les parts en cession suivant les dispositions légales prévues en matière de partage.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Fabien KNOPEs, préqualifié	50 parts
- Monsieur François KNOPEs, préqualifié	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Fabien KNOPEs, né le 28 septembre 1980 à Arlon (B), demeurant à B-6780 Hondelange, 59 rue des Rochers, préqualifié.

- Est nommé gérant administratif, Monsieur François KNOPEs, né le 3 janvier 1987 à Messancy (B), demeurant à L-1338 Luxembourg 26, rue du Cimetière, préqualifié.

- Dans les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la signature du gérant technique. Dans les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par le gérant administratif ou le gérant technique pour des

valeurs inférieures à 10.000.-€ et par les deux administrateurs technique et administratif pour des valeurs égales ou supérieures à 10.000.-€.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fabien KNOPEs, François KNOPEs, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 20 février 2014. Relation: DIE/2014/2289. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031175/107.

(140034619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

GasCity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.384.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteen day of February,

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

B2B GOODS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Dimokritou, 15, Panaretos Eliana Complex, Flat/Office 104 Potamos Germasogeias, 4041, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Republic of Cyprus, having its registered office at 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3rd floor, P.C. 1010 Nicosia, the Republic of Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE288685,

here represented by Mr. Max MAYER, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the powers of attorney given on 3rd February 2014 (the "Attorney").

The said powers of attorney, signed ne varietur by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of GASCITY S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered at the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 179384, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2389 page 114658 on 27th September 2013 and have been modified for the last time on 31st December 2013 (the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to amend the paragraph 8 of the article 9 "Meetings of the Board of Managers" of the Articles of the Company which shall henceforth be read as follows:

"A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of all of the Managers holding office."

Other paragraphs of the article 9 "Meetings of the Board of Managers" of the Articles of the Company shall remain unchanged.

Second resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to amend the article 13 "Representation of the Company" of the Articles of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ Art. 13. Representation of the Company.

13.1. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of the Sole Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Sole Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

13.2. In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the signatures of all Managers or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

13.3. Notwithstanding the above, if the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.”

Third resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, further resolve to declassify the current Managers of the Company from their respective positions as Class A and Class B Managers to the positions of Managers of the Company with effect from date thereof (the “Declassification”).

Fourth resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, further resolve to pursuant to the terms of the clause 2 of the article 8 “Management” of the Articles of the Company, to remove without cause:

(i) MR ALEXANDER SHUBENKOV, a citizen of Russian Federation, born on 25th November 1986 in Vladivostok, USSR, having his residence at 28, Shota Rustavelli street, bldg B, Novorossiysk, Krasnoyarsk region, Russian Federation from his office as a Manager of the Company with effect from the date thereof (the “Removal”).

Fifth resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, furthermore resolve to appoint

(i) MRS ANNA TARASOVA, a citizen of Ukraine, born on 1st June 1984 in Krasnyj Luch, Region of Lugansk, Ukraine, having her residence at 108, 50-Anniversary of URSS street, apt. 60, Donetsk, Ukraine; and

(ii) MR ALEXEY BELYAEV, a citizen of Russian Federation, born on 19th December 1980 in Moscow, USSR, having his residence at 8, alley Novopodmoskovskiy, apt. 102, Moscow, Russian Federation;

as a Managers of the Company for an undetermined duration with effect from date thereof (the “Appointments”).

Sixth resolution

Consequently, the Shareholders acknowledge that it be noted that, following the Declassification, Removal and Appointments referred to in 1st, 2nd and 3rd resolutions respectively, the Board of Managers of the Company is currently constituted as follows:

Mrs. Anna TARASOVA, Manager;

Mr. Alexey BELYAEV, Manager; and

Mr. Magsud AHMADKHANOV, Manager.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,475.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatorze février.

Pardevant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

B2B GOODS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au bureau Dimokritou, 15, Panaretos Eliana Complex, Flat/Office 104 Potamos Germasogeias, 4041, Limassol, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE313155;

DRAMITOS INVESTMENTS LTD, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Omirou, 20 Agios Nikolaos, 3095, Limassol, la République de Chypre, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE290681; and

DAYSONE HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 1, Costakis Pantelides Avenue, Kolokasides Building, 3^{ème} étage, P.C. 1010 Nicosia, la République de Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Chypre sous le numéro HE288685,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des mandats octroyés le 3 février 2014 (le "Mandataire").

Les procurations, signées ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés de GASCITY S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179384, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 septembre 2013, sous numéro 2389, page 1124658 et ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2013 (la "Société").

Les Personnes Comparantes, représentant la totalité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident de modifier le paragraphe 8 de l'article 9 «Réunions du Conseil de Gérance» des Statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

«Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation de tous les Gérants en fonction».

Les autres paragraphes de l'article 9 «Réunions du Conseil de Gérance» des Statuts de la Société demeureront inchangés.

Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident de modifier l'article 13 «Représentation de la Société» des Statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

“ Art. 13. Représentation de la Société.

13.1. En cas de nomination d'un Gérant Unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant Unique, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Gérant Unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

13.2. Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures de tous les Gérants, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

13.3. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, l'assemblée générale des Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir".

Troisième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, en outre décident de déclasser les Gérants actuels de la Société de leurs postes respectifs de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B en postes de Gérants de la Société à compter de la date de présent acte (le «Déclassement»).

Quatrième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, en outre décident conformément aux termes de l'alinéa 2 «Gérance» de l'article 8 des Statuts de la Société, de révoquer sans motif:

(i) M ALEXANDER SHUBENKOV, citoyen de la Fédération de Russie, né le 25 Novembre 1986 à Vladivostok, URSS, ayant sa résidence au 28, rue Shota Rustavelli, bâtiment B, Novorossisk, la région de Krasnoïarsk, Fédération de Russie de ses fonctions du Gérant de la Société à compter de la date de présent acte (la «Révocation»).

Cinquième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, par ailleurs décident de nommer

(i) MME ANNA TARASOVA, citoyenne de l'Ukraine, née le 1 juin 1984 à Krasnyj Luch, région de Lugansk, Ukraine, ayant sa résidence au 108, rue 50^e Anniversaire de l'URSS, app. 60, Donetsk, Ukraine; et

(ii) M ALEXEY BELYAEV, citoyen de la Fédération de Russie, né le 19 décembre 1980 à Moscou, l'Union Soviétique, ayant sa résidence au 8, voie Novopodmoskovskiy, app. 102, Moscou, la Fédération de Russie;

comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date de présent acte (les «Nominations»).

Sixième résolution

Par conséquent, les Personnes Comparantes reconnaissent qu'il est à noter que, suite aux Déclassement, Révocation et Nominations visés respectivement par les 1^e, 2^e et 3^e résolutions, le Conseil de Gérance de la Société est actuellement composé comme suit:

Mme Anna TARASOVA, Gérant;

M Alexey BELYAEV, Gérant; et

M Magsud AHMADKHANOV, Gérant

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 1.475,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2014. Relation GRE/2014/776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014031095/179.

(140035019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Massena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.777.

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial MASSENA S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 40.777,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 509 du 07 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1742 du 09 septembre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de cent mille euros (€ 100.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/56. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014031232/59.

(140034729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle des trois Administrateurs de la Société sera la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

VB PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014034354/15.

(140038535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.